

VOLMERANGE INFOS

*Lettre d'Informations Municipales
de Volmerange-les-Mines*

N° 41 / Juillet 2017



Restrictions d'eau

La commune de Volmerange a pris un arrêté limitant l'utilisation de l'eau le 21 juin. Depuis le préfet a pris un arrêté de limitation des usages de l'eau liées à la sécheresse dans l'ensemble du département de la Moselle.

Les restrictions, telles que les interdictions de remplir les piscines, de laver les voitures, d'arroser les pelouses, d'arroser les potagers en pleine journée, de nettoyer la terrasse ou la façade des maisons, sont toujours en vigueur.

Malgré tout, quelques tuyaux d'arrosage se font entendre : là pour laver la voiture, ici pour faire l'appoint de la piscine.

L'esprit citoyen de chacun doit primer.

Le non-respect des restrictions d'eau est sanctionnable d'une amende de 1500 € qui peut être amenée à 3000 € en cas de récidive.

Ces restrictions s'appliquent également à la municipalité. Ainsi le terrain de football n'est plus arrosé. L'eau d'arrosage des fleurs provient d'une source d'une commune voisine. Il est effectué entre 6h et 9h.

Ramassage des encombrants

Dans la limite de **trois** encombrants par foyer, le troisième ramassage de l'année 2017 s'effectuera le **mercredi 30 août**. Ne sont pas compris dans la dénomination « objets encombrants » : les bois et branchages provenant de l'élagage et de l'abattage de plantations, les déblais, gravats, décombres et débris, les objets en fonte, les pneus, les batteries et les pots de peinture...

Le passage à votre adresse nécessite de vous inscrire en mairie au 03.82.50.61.07 ou par mail mairie@volmerangelesmines.fr avant le lundi 28 août à 17h.

Attention ! Seuls les encombrants entreposés sur le trottoir seront collectés.

Vos objets doivent être déposés devant votre domicile au plus tôt le mardi 29 août à partir de 18h en veillant à respecter les consignes et à ne pas empêcher la circulation des piétons.

Pétition pour le maintien des liaisons ferroviaires directes entre Volmerange et Luxembourg

Suite à la décision du Ministre du Développement durable et des Infrastructures luxembourgeois et de la direction des CFL de réduire la cadence des trains directs vers Luxembourg-ville aux heures de pointes, le conseil communal de la Ville de Dudelange et les élus de Volmerange-Les-Mines ont décidé d'adresser une motion à M. le Ministre du Développement durable.

Dans ce cadre, le bourgmestre et les échevins de la Ville de Dudelange ainsi que les élus de Volmerange-Les-Mines lancent une pétition par laquelle les signataires demandent de conserver comme telles les liaisons directes en train entre Volmerange-les-Mines, Dudelange vers Luxembourg-Ville. A savoir en particulier, le train au départ de Volmerange-Les-Mines à 7h40, ainsi que celui au départ de Luxembourg-Ville à 16h23.

Cette pétition a été lancée jeudi 13 juillet sur le quai de la halte ferroviaire de Volmerange-Les-Mines en présence de la municipalité.

Nous vous appelons à vous rendre à la mairie de Volmerange-Les-Mines pour signer la pétition, et ce jusqu'au 16 septembre.

Nous vous remercions par avance pour votre collaboration.

Par ailleurs, Monsieur le Maire a rencontré Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures luxembourgeois. Un train le matin (6h44) et un train l'après-midi seront maintenus en liaison directe.

Information CFL - Ligne 60

Dans le cadre d'importants travaux de voie entre Bettembourg et Dudelange, la circulation des trains entre Bettembourg et Volmerange-les-Mines est interrompue et remplacée par un service d'autobus du vendredi 4 août 22h00 au lundi 7 août 04h00

Pour garantir les correspondances à Bettembourg, le départ du bus à Volmerange est avancé de 10 minutes par rapport à l'heure de départ du train qu'il remplace. Plus d'information sur le www.volmerangelesmines.fr.

Opération "Tranquillité vacances"

L'opération "Tranquillité vacances" a pour objectif d'assurer la surveillance de votre résidence ou de votre commerce durant votre absence. Pour bénéficier de ce service il suffit de signaler votre absence à la gendarmerie. Une attention particulière est ainsi observée lors de leurs patrouilles quotidiennes et également par la police municipale. Pour rentrer dans ce dispositif, vous devez remplir un formulaire d'inscription que vous trouverez à l'accueil de la mairie.

L'opération "Tranquillité vacances" est un service gratuit qui fonctionne toute l'année.

Concours Photos


Pour illustrer sa carte de vœux 2018, la commune de Volmerange les Mines organise un concours de photographies sur le thème « Patrimoine et paysages de Volmerange les Mines ». Les photos doivent être prises sur le territoire de la commune et être en lien avec le thème du concours.

Les photos au format JPEG doivent être envoyées sur le mail de la commune mairie@volmerangelesmines.fr **avant le 31 octobre**.

Le jury sera composé des membres de la commission communication.

Pour participer au concours, vous devez habiter Volmerange les Mines, indiquer vos nom, prénom et numéro de téléphone. Il n'y a aucune limite d'âge.

La photo qui remportera le 1^{er} prix illustrera la carte de vœux de Volmerange. Son auteur remportera un bon d'achat de 100 €

Les photos deviendront propriété de la commune qui pourra les utiliser sur tous les supports de communication en citant le nom de son auteur. 

Toutes les photos seront exposées en mairie du 4 au 31 décembre 2017, puis à la salle des fêtes lors de la cérémonie des vœux.

Guêpes et frelons

La commune de Volmerange les Mines et l'entreprise « Fini les guêpes » ont renouvelé leur convention pour la destruction des nids de guêpes, frelons, etc chez les particuliers. Les tarifs appliqués pour cette convention sont de : 60€ pour une intervention avec accès, 20€ supplémentaire par nid en cas de nids multiples sur un même appel. Le surplus en cas de détuilage ou de démontage sera de 40€ Le forfait conseils (déplacement, enlèvement de nids vides...) est fixé à 20€

La commune de Volmerange les Mines prendra en charge 50 % du prix de la prestation de l'entreprise.

Coordonnées : Monsieur COELHO Manuel Tel: 09.61.03.93.88 - Port: 06.23.76.41.15 – Email: finilesguepes@gmail.com

Site Internet <http://www.finilesguepes.fr/>

Attention ! Aucune participation financière de la commune si l'intervention n'est pas réalisée par l'entreprise « Fini les guêpes ».

Initiation à la langue luxembourgeoise

Pendant 26 soirées, venez découvrir et apprendre la langue luxembourgeoise dans une ambiance joyeuse et dans un esprit de collaboration entre apprenants. Niveau à atteindre: A1.1.

Objectifs:

- Saluer et prendre contact
- Se présenter et présenter une autre personne
- Donner et demander des informations sur sa (une) personne
- Décrire une personne ou une chose

Le tarif pour 52 heures de cours est de 156 € Il est de 10 € pour les demandeurs d'emploi et les étudiants sur présentation d'un certificat.

Vous pouvez dès à présent vous inscrire en mairie au 03.82.50.61.07 ou par mail mairie@volmerangelesmines.fr.

La rentrée est fixée au **jeudi 7 septembre à 19h45** au Mille-Club de Volmerange.

Mention Très Bien : Brevet des collèges - Baccalauréat

Avoir le brevet des collèges ou le baccalauréat cela se félicite ! Depuis 2016, la mairie récompense la mention Très Bien.

Si vous aussi vous avez eu une mention Très Bien, merci de vous faire connaître auprès du secrétariat de la mairie.

Bureau de Poste

Le bureau de Poste de Volmerange sera fermé du **lundi 7 août au samedi 26 août inclus**.

Le bureau reprendra ses horaires habituels à compter du lundi 28 août.

A compter du mois de janvier 2018, le bureau sera ouvert le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h30 et le samedi de 9h à 12h. **Le bureau de Poste sera fermé le mercredi toute la journée.**

A noter sur vous agendas

- Les visites de quartier permettent aux élus de rencontrer les volmerangeois directement dans leurs lieux de vie pour être à l'écoute de leurs préoccupations et répondre le mieux possible à leurs attentes. Les élus arpenteront la route de Dudelange **le samedi 16 septembre**.

- La commune de Volmerange participera à l'opération "Nettoyons la nature!" organisée par les centres E. Leclerc le **samedi 23 septembre de 9h à 12h**. Gilets, gants, sacs et pinces vous seront fournis.

Mobilisons-nous !

Ce qui fait bouger les volmerangeois !

- Anvol propose **UN DIMANCHE EN FAMILLES** le dimanche 30 juillet.

Une balade en pleine nature - 3 parcours possibles salle des fêtes aller et retour.

Court : 5 km, départ à 10h - Moyen : 8 km, départ à 9h30 - Long : 12 km, départ à 8h30.

Pour tous : rendez-vous un peu avant l'arrivée pour l'apéritif.

Un repas convivial : Vous apportez votre pique-nique et vos couverts, que vous pourrez laisser à la salle des fêtes, au frais, avant le départ. A votre retour, vous vous installez, nous mettons à disposition des barbecues et nous ouvrons le bar.

Des jeux gratuits pour les petits et les grands : Jeu de massacre, chamboule-tout, pêche aux canards, labyrinthe, échasses, raquettes, toupies, jeux d'adresse, jeux de société, course à la cuillère, course des porteurs d'eau, tir à la corde, concours de lancer, concours de danse...

Sur réservation avant le mercredi 26 juillet (4€/par personne) :

Benoît Faes / 03 82 50 69 15 / benoit.faes@gmail.com - Richard Horman / 03 82 50 65 34 / richard.horman@orange.fr

- **FETE DE LA DIVERSITE**. Que vous habitiez à Volmerange depuis toujours ou seulement quelques mois, que vous veniez d'une autre région française ou d'un pays étranger, participez à la Fête de la Diversité qui aura lieu **le week-end des 16 et 17 septembre prochains**. Objectif : apprendre à se connaître, échanger, créer des liens. Pour le détail des modalités, contactez dès à présent Richard Horman : 03 82 50 65 34 ou richard.horman@orange.fr.

Troisième édition du festival de vidéo amateur

Le comité culturel municipal invite celles et ceux qui ont du talent à l'utiliser pour nous raconter, nous surprendre, nous cultiver, nous passionner, nous enrichir, nous interroger, nous émouvoir.

Les films sont à remettre en mairie le jeudi 31 août au plus tard.

Informations diverses

- **La mairie sera fermée le lundi 14 août.**
- La société Bormann procédera au **balayage des caniveaux le vendredi 4 août** (sous toutes réserves).
- Les permanences de **l'écrivain public** reprendront le mercredi 6 septembre.
- Monsieur Marc CHATEL, **conciliateur de justice** assure ses permanences, **sur rendez-vous. Contact pour rendez-vous : Marc CHATEL 06.50.70.12.18.**

La municipalité et le personnel communal vous souhaitent de bonnes vacances ensoleillées